

COMMUNE DE LADINHAC

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 18 DECEMBRE 2025

Le Conseil Municipal de LADINHAC s'est réuni le Jeudi 18 Décembre 2025 à 20h00 à la salle du Conseil Municipal de LADINHAC, sur la convocation de Monsieur Clément ROUET, Maire, en date du 11 Décembre 2025.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs Clément ROUET, Guillaume BOUROUMEAU, Monique CANTAREL, Sylvie DELTRUC, Christelle Garrigoux, Roland MAFFRE et Marie-Ange SOUQUIERES.

Absent : Hervé DELPUECH

Secrétaire de séance : Marie-Ange SOUQUIERES

M. le Maire propose au Conseil d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour :

- **Raccordement AEP Moulin du Marquis**

Le Conseil accepte, à l'unanimité, la modification de l'ordre du jour.

I : Adoption du compte- rendu de la séance du 17 Novembre 2025 :

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

II : Syndicat des eaux Est Châtaigneraie : Crédit syndicat des eaux Est Châtaigneraie- Projets de statuts :

M. le Maire précise qu'actuellement, sur les 8 communes ayant intégré le nouveau syndicat des eaux Est Châtaigneraie, toutes fonctionnent en régie dont 3 sont signataires d'un contrat de prestations de services avec la SAUR (Leucamp, Labesserette et Montsalvy).

M. le Maire indique au Conseil qu'une fois le syndicat créé, la partie eau constituera le budget principal et la partie assainissement un budget annexe.

En cas de délibération concordante, la date de création du syndicat sera fixée au 1^{er} Juillet 2026, l'arrêté préfectoral devant être pris en Février au plus tard.

- **Personnel du syndicat** : le recrutement aura lieu au printemps pour une prise de poste en Juillet 2026.

M. le Maire indique au Conseil qu'il doit statuer sur la création du nouveau syndicat ainsi que sur les statuts tels qu'ils sont présentés avec le siège à Lafeuillade en Vézie, et propose au Conseil un vote à main levée.

COMMUNE DE LADINHAC

Compte-rendu du Conseil Municipal du 18 Décembre 2025

Le Conseil Municipal, avec 7 voix POUR, 0 ABSTENTION et 0 voix CONTRE, accepte que la commune s'engage sur le périmètre à 8 communes du syndicat des eaux Est-Châtaigneraie et approuve les statuts du Syndicat des Eaux Est Châtaigneraie.

III : Eau et assainissement : tarifs 2026- Redevances des agences de l'eau :

M. le Maire présente au Conseil le nouveau dispositif de réforme des Agences de l'eau :

- Redevance sur la consommation d'eau potable – tarif fixé par l'agence de l'eau **0.32 €/m³**
- Redevance pour performance des réseaux eau potable – tarif fixé par l'agence de l'eau **0.14 €/m³** avec modulation en fonction de la performance des réseaux d'eau, pour l'année 2026 coefficient de modulation à 0.59 (ce coefficient est compris entre 0.2 et 1) soit **0.082 € / m³**
- Redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif – tarif fixé par l'agence de l'eau **0.25 €/m³** avec modulation en fonction de la performance du réseau assainissement collectif, pour l'année 2026 coefficient de modulation à 0.50 (ce coefficient est compris entre 0.3 et 1) soit **0.125 €/m³**
- Redevance prélevement – tarif fixé par l'agence de l'eau **0.053 €/m³**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, valide les tarifs fixés par l'agence de l'eau.

➤ Service public municipal de l'eau :

M. le Maire propose au Conseil l'adoption de la grille tarifaire suivante :

Abonnement annuel	92,80 €
Consommation par m³ consommé	1,16€
Redevance consommation eau potable	0,32€
Redevance prélevement des ressources en eau par m³	0,053 €
Redevance performance du réseau eau potable	0,082€
Frais de raccordement au réseau d'adduction en eau potable	
Remplacement d'un compteur gelé	150,00 €
Forfait de raccordement (pose de regard et de compteur)	500,00 €

Coût de raccordement (tarif au ml)	Coût réel sur devis
Frais ouverture ou fermeture compteur	45,00 €
Changement de compteur à la demande du riverain	150,00€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, valide les tarifs du service public municipal de l'eau pour l'exercice 2026.

➤ Service public communal de l'assainissement collectif :

M. le Maire propose au Conseil l'adoption de la grille tarifaire suivante :

Abonnement annuel	96,00 €
Tarif au m³	1,20 €
Redevance performance des systèmes d'assainissement collectif	0,105 €
Forfait pour les personnes bénéficiant d'un réseau AEP privé exclusivement	200,00 €
Frais de raccordement au réseau d'assainissement collectif	
Participation pour Assainissement Collectif (PAC)	950,00 €
Frais de raccordement (tarif au ml)	Coût réel sur devis

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, valide les tarifs du service public municipal de l'assainissement collectif pour l'exercice 2026.

IV : Raccordement AEP Moulin du Marquis :

M. le Maire présente au Conseil la facture de la société Eiffage, concernant les travaux réalisés dans le cadre d'une mutualisation de travaux au Moulin du Marquis.

Le montant de cette facture s'élève à 22 821.00€ HT, avec une DETR 2025 accordée à hauteur de 6846 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, autorise M. le Maire à régler la facture de la société Eiffage pour un montant de 22 821.00€ HT.

V : Appels à projet d'espaces d'expositions temporaires d'œuvres d'artistes professionnels :

Guillaume BOUROUMEA et Sylvie DELTRUC rendent compte de la visite de CIT du vendredi 12 Décembre portant sur la rénovation de l'ancien presbytère et de l'école.

Ils indiquent que CIT propose un audit sur la structure du bâtiment de l'ancien presbytère, notamment la charpente.

M. le Maire rappelle qu'en cas de rénovation du presbytère, le rez-de-chaussée pourrait rester un lieu public.

VI : Finances : engager et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget – Décisions modificatives :

➤ **Engagement de dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2026- budget communal :**

M. le Maire propose au Conseil d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Montant budgétisé en 2025 – dépenses d'investissement = 656 509.54€

656 509.54* 1/4 = 164 127.38€ nouvelles dépenses d'investissement

Il est proposé au Conseil municipal de faire application de l'article L1612-1 du CGCT à hauteur de 164 127.38€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, autorise M. le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement à hauteur de 164 127.38€.

➤ **Engagement de dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2026- budget eau et assainissement :**

M. le Maire propose au Conseil d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Montant budgétisé en 2025 – dépenses d'investissement = 192 909.61€

192 909.61* 1/4 = 48 227.40€ nouvelles dépenses d'investissement

Il est proposé au Conseil municipal de faire application de l'article L1612-1 du CGCT à hauteur de 48 227.40€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, autorise M. le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement à hauteur de 48 227.40€.

QUESTIONS DIVERSES :

➤ Perspectives scolaires :

Suite à la réception en mairie d'un courrier de l'Inspection académique, faisant état des projections d'élèves sur les trois prochaines années, une rencontre a eu lieu le Vendredi 12 Décembre en présence de Mme PLUYAUD, Inspectrice d'académie, et de l'ensemble du Conseil municipal et des membres du conseil d'école.

Une réunion riche en échanges durant laquelle il a été fait l'état actuel de l'école et énoncé les perspectives à envisager pour l'avenir.

➤ Soutien au PAT de la Châtaigneraie cantalienne : demande d'une lettre de soutien à la candidature du PAT (Projet alimentaire territorial) :

M. le Maire informe le Conseil du lancement d'une démarche de Projet Alimentaire Territorial (PAT) sur le territoire de la Communauté de communes de la Châtaigneraie cantalienne, et pour laquelle son président sollicite l'ensemble des communes afin de soutenir la Communauté de Communes dans cette démarche.

Le projet alimentaire territorial (PAT) est un outil contractuel qui vise à la fois à rapprocher les producteurs, les transformateurs, les distributeurs, les collectivités territoriales et les consommateurs, à développer l'agriculture sur le territoire et à conforter la qualité de l'alimentation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, autorise M. le Maire à rédiger une lettre de soutien à la candidature du PAT.

AGENDA :

- ✓ Dimanche 4 Janvier 2026 à 10h30 : Vœux municipaux et remise de médaille d'honneur
- ✓ Jeudi 8 Janvier 2026 : Conseil communautaire
- ✓ Vendredi 9 Janvier 2026 : Atelier cuisine pour les + de 60 ans par les Insatiables

Devant l'absence d'autres questions diverses, la séance est levée à 22H.

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le Mardi 13 Janvier 2025.

Ont signé Clément ROUET, Maire, et Marie-Ange SOUQUIERES, secrétaire de séance.